

COMPTE RENDU

Réunions de chantier du 15/04/2015

Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Syndicat	CAUDRON L. (Président)	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	A	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	A	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	A	
		GERAULT N.	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	A	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	A	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	A	
		ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	A	
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	P	x
		SANTARINI C.	06.23.06.45.54			P	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	P	x
	Mairie de Mercin-et-vaux	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
		BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement-durable.gouv.fr	A	x
	CG 02	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		llefebvre@cg02.fr	A	x
		FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	A	
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	A	x
	DDT 02	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	A	x
		DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	A	
	CA 02	AMBROSINO S.	03.23.22.51.08		Stephanie.ambrosino@ma02.org	A	x
	Propriétaire	ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	P	x
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			A	
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			A	
		BENOIST P.				A	
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			A	

Ordre du jour

- Dignes de bois inondable, merlon déflecteur, saignées rondin (tranche conditionnelle n°2), fossé (tranche conditionnelle n°2), dos d'âne (tranche conditionnelle n°2).

Pièce(s) annexe(s)

Aucune

Prochaine réunion

- Non définie à ce stade

NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°8

Planning prévisionnel

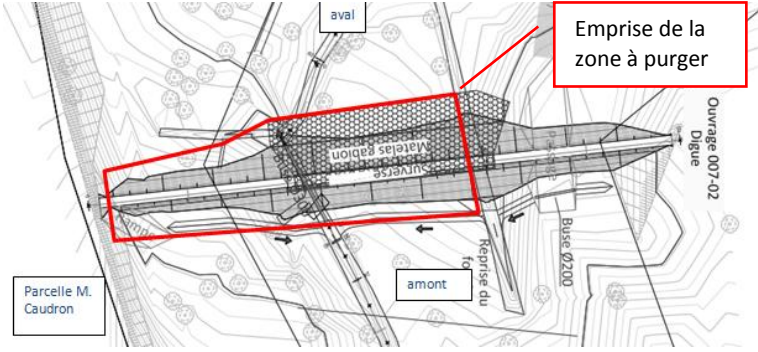
Finition des travaux de terrassement sur le site de bois inondable semaine 17.



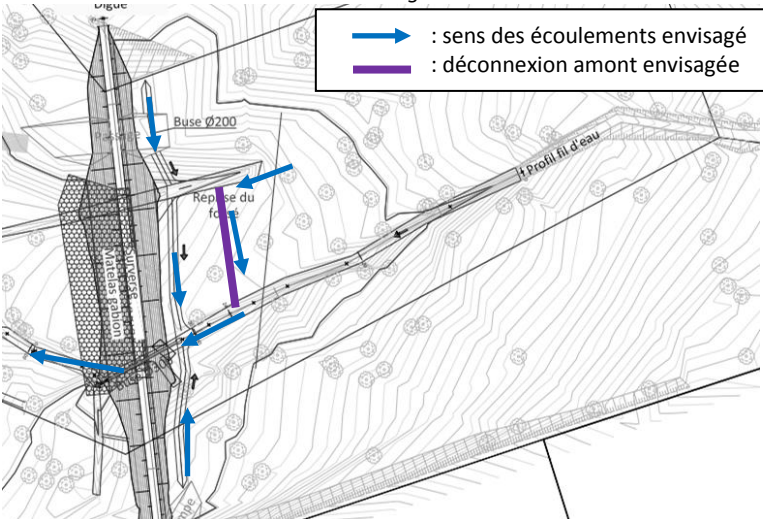
Début des travaux de mise en place des structures gabion (matelas sur les 2 digues de prairie inondable et barrages gabion de la tranche conditionnelle n°1) semaine 17.

Début des travaux de terrassement du fossé de la tranche conditionnelle n°2 semaine 17.



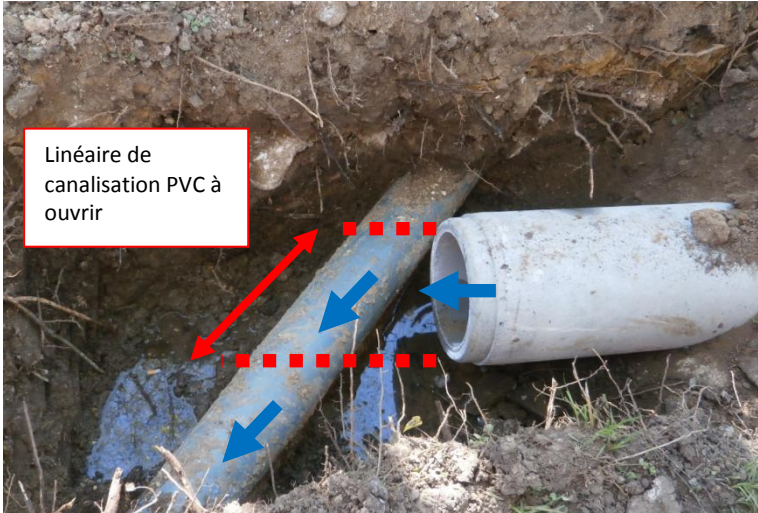
Travaux d'ensemencement des digues de prairie inondable semaines 16 et 17.

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<i>Documents remis / à remettre</i>	<p>Documents remis en réunion</p> <p>-</p> <p>Documents à remettre</p> <p>-</p>		
2	<i>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</i>	<p>- Liste des participants non exacte (Mme Ambrosino et M. Lequeux non présents)</p>	-	-

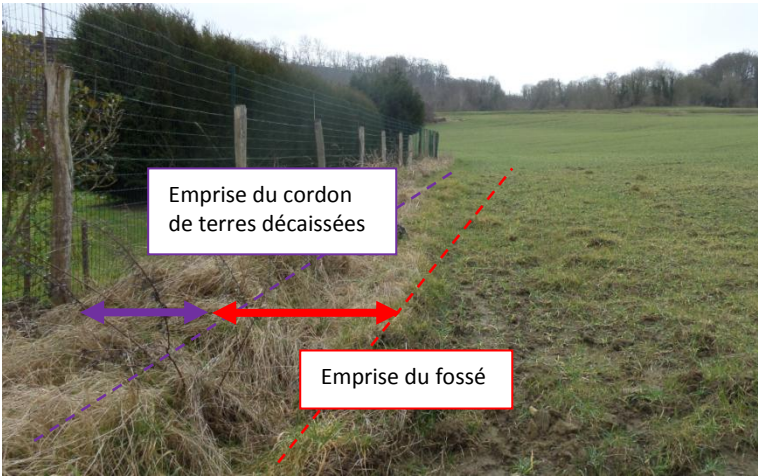
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de bois inondable	<p><u>Digue amont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Afin de drainer les eaux souterraines au droit du site d'implantation de la digue amont et de collecter les eaux de ruissellement issues des résurgences, un fossé de drainage a été réalisé (fin de semaine 15) en lieu et place du fossé de drainage prévu en pied du parement amont de la digue. ▪ Le fossé de drainage a été réalisé jusqu'à atteindre des matériaux moins fuyants et plus portants que ceux présents dans les premiers horizons de sol (profondeur d'environ 1m). ▪ Le fossé de drainage présente une largeur au miroir suffisamment importante afin d'en éviter l'effondrement des talus. ▪ L'impact du fossé de drainage sur les eaux présentes sur le site a été observé en début de semaine 16 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le fossé permet de récolter les eaux issues des résurgences ; ○ En l'espace de 3-4 jours, il n'a pas permis de drainer les eaux souterraines présentes au droit du site d'implantation de l'ouvrage ; ○ Un délai plus important serait nécessaire afin d'assécher totalement les matériaux constituant la future assise de la digue. ▪ Afin de ne pas impacter les délais de réalisation des travaux et d'optimiser au maximum l'utilisation des pelles mécaniques, il a été décidé de procéder à la purge des matériaux non propices à la constitution de l'assise de la future digue. ▪ Seuls les matériaux peu portants seront purgés. La profondeur de purge est d'environ 1m. Le volume estimatif de ces matériaux est de 400 m³. ▪ Ces quantités devront être estimées de manière plus précise afin de procéder au chiffrage de l'impact financier des purges sur les travaux. ▪ Les matériaux purgés sont provisoirement stockés sur le site de Mercin Construction. Ce dernier sera remis en l'état après évacuation des matériaux vers leur emplacement définitif. ▪ Le choix du site d'évacuation des matériaux est en cours d'étude. ▪ M. Berthaut a proposé le régalaage de ces matériaux sur une de ses parcelles. ▪ Cette proposition est en cours d'étude (parcelle relativement éloignée du site de travaux). ▪ La deuxième alternative consiste à l'évacuation de ces matériaux en décharge. ▪ L'emprise des purges est présentée sur l'extrait de plan ci-dessous. 	SETHY/ Antea Group	Semaine 17

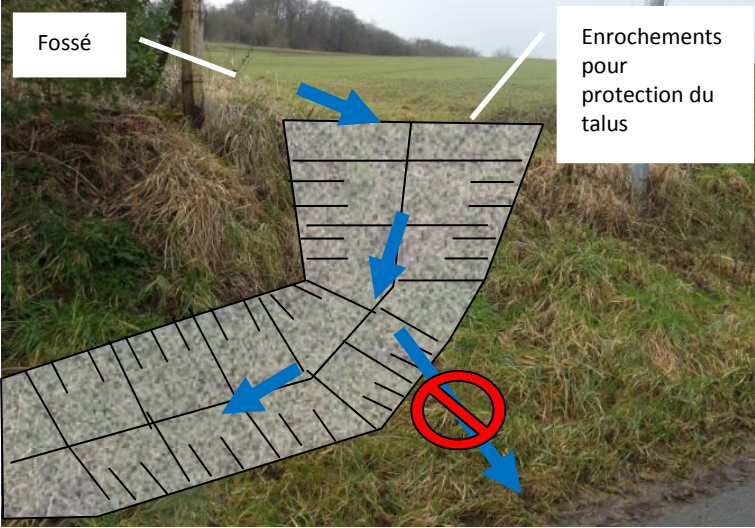
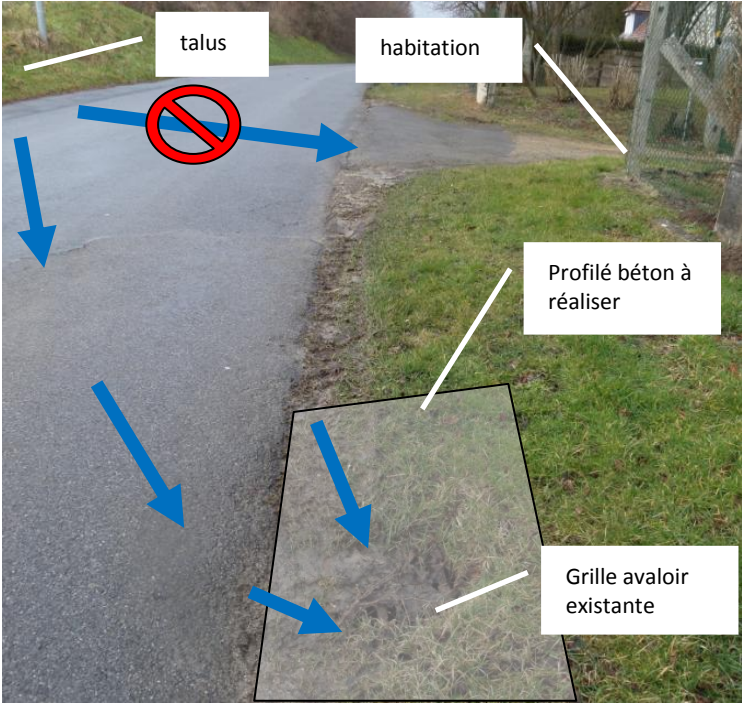
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de bois inondable	<p>Digue amont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le futur fossé de drainage en pied de parement amont de la digue permettra d'acheminer l'ensemble des écoulements vers la buse de vidange de l'ouvrage. ▪ La configuration actuelle du fossé réalisé (fil d'eau et pente) ne permettra pas d'assurer ce rôle. ▪ L'entreprise étudiera la possibilité de diminuer la cote du fil d'eau de la buse de vidange, sans que cela impacte les écoulements plus en aval. ▪ Le fil d'eau et la pente du fossé de vidange en aval de l'ouvrage ne devront en aucun cas être modifiés par l'abaissement éventuel du fil d'eau de la buse de vidange. ▪ Si cette solution ne permet pas d'assurer les sens d'écoulements projetés, une connexion des fossés plus en amont ainsi qu'une surélévation du fil d'eau du fossé en pied de digue devront être étudiés. <div style="text-align: center;">  <p><i>Fossé de drainage réalisé</i></p>  <p><i>Fossé de drainage réalisé</i></p>  <p><i>Connexion envisagée plus en amont des deux fossés</i></p> </div>	<p>SETHY</p> <p>SETHY</p>	<p>Semaine 16</p> <p>Semaine 16</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de bois inondable	<p>Digue amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une borne est actuellement présente au droit de l'axe de la digue amont. ▪ L'entreprise veillera à la remettre en état après réalisation du corps de digue. ▪ Une clôture en fil de fer galvanisé sera mise en oeuvre en lieu et place du muret en pierre délimitant actuellement les propriétés. <p>Digue aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La clé d'ancrage de l'ouvrage a été réalisée courant semaine 15. ▪ Le corps de la digue a été réalisé et compacté. ▪ Les travaux de terrassements pour l'habillage en terre végétale sont en cours de réalisation. ▪ Des essais de compactage ont été réalisés sur l'ensemble du linéaire de digue. ▪ Les valeurs moyennes de compactage atteignent les objectifs du CCTP. <div data-bbox="445 844 1206 1256" style="text-align: center;"> <p style="text-align: center;"><i>Corps de digue de bois aval</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une canalisation en béton a été mise en place de manière provisoire afin de gérer les écoulements d'eau sur le site de travaux. ▪ Cette canalisation est raccordée à un fossé préalablement créé et se rejetant dans une canalisation existante. ▪ Une partie du linéaire de ce fossé sera comblée en fin de travaux. ▪ L'extrémité aval de ce fossé (2ml environ) sera conservée et enrochée afin de gérer les eaux ruisselant sur le parement aval de la digue ainsi que sur le futur chemin en pied de digue aval. ▪ Les enrochements permettront d'en assurer la pérennité ainsi que de filtrer les écoulements avant qu'ils n'intègrent la canalisation située à l'aval. 	<p>SETHY</p> <p>SETHY</p> <p>SETHY</p> <p>SETHY</p>	<p>Fin des travaux</p> <p>Fin des travaux</p> <p>Semaine 16</p> <p>Semaine 17</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de bois inondable	 <p>Buse provisoire</p> <p><i>Buse de gestion des eaux pluviales provisoire</i></p>  <p>Fossé en aval de la buse provisoire</p> <p>Linéaire de fossé à conserver et enrocher</p> <p>Canalisation existante</p> <p><i>Fossé en aval de la buse provisoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La buse de vidange de l'ouvrage a été mise en place jusqu'au raccord avec la canalisation PVC située plus en aval, sous le chemin. ▪ Le raccord avec la canalisation $\varnothing 200$ en PVC sera effectué de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ouverture de la canalisation PVC ; ○ Mise en place de béton jusqu'au radier de la canalisation PVC ; ○ Réalisation d'une demi-coquille en béton afin d'assurer le raccord entre la canalisation PVC et la buse de vidange en béton ; ○ Mise en place du regard tampon.  <p>Linéaire de canalisation PVC à ouvrir</p> <p><i>Connexion de la buse de vidange de la digue aval à la buse PVC $\varnothing 200$</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fossé de drainage en pied de parement amont sera réalisé courant semaine 17. 	SETHY	Semaine 17

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	Merlon déflecteur (tranche ferme)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La position du merlon déflecteur a été implantée lors de la réunion. 		
5	Saignées rondin (tranche conditionnelle 2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les positions des deux saignées rondin ont été implantées lors de la réunion. ▪ Elles seront mises en place de manière oblique par rapport à l'axe du chemin (et non perpendiculairement). ▪ Dans la continuité des saignées, des profilés seront réalisés au sein des talus longeant le chemin. ▪ Les écoulements intégreront ainsi mieux la cavée. ▪ Le diamètre des rondins restera à préciser. <div data-bbox="445 741 1206 1301" style="text-align: center;"> <p>Positionnement des saignées rondin</p> </div>	Antea Group	Semaine 17

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
6	Fossé Tranche conditionnelle 2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fossé longeant l'habitation présentera une profondeur d'environ 0,5m et une largeur au miroir d'environ 1m. ▪ Les déblais seront mis en cordon le long du fossé, coté habitation, sur une largeur d'environ 0,5m. ▪ Le merlon ainsi crée constituera une protection supplémentaire de l'habitation. ▪ Le fossé fonctionnera par surverse. ▪ Un profilé sera réalisé depuis l'extrémité aval du fossé vers le talus en bordure de route. <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p data-bbox="608 745 855 831">Emprise du cordon de terres décaissées</p> <p data-bbox="759 925 971 987">Emprise du fossé</p> <p data-bbox="695 1055 954 1081"><i>Emprise du fossé + merlon</i></p> </div>	SETHY	Semaine 17

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
6	Fossé (tranche conditionnelle 2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La descente de talus sera protégée par la mise en place d'enrochements. ▪ Ces derniers seront mis en place de manière à créer un profilé guidant les écoulements vers les grilles avaloirs présentes (et non vers l'habitation située de l'autre coté de la rue). ▪ Les enrochements seront ancrés dans le talus afin d'en assurer la stabilité. ▪ Aucun décaissement ne sera réalisé sur l'accotement enherbé (présence de réseaux enterrés). ▪ Le diamètre des enrochements reste à définir. <div style="text-align: center;">  <p><i>Sortie de talus en aval du fossé</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le terrain naturel au droit de la grille avaloir située de l'autre coté de la rue sera repris afin d'améliorer l'intégration des écoulements dans le réseau. ▪ Un léger profilé en béton sera réalisé autour de la grille avaloir. <div style="text-align: center;">  <p><i>Grille avaloir existante de l'autre coté de la route</i></p> </div>	Antea Group	Semaine 17

Le maître d'œuvre

Le 16 Avril 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group

Antea Group – PICP130068